

N° 40
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

18 novembre 2015

PROPOSITION DE LOI

*relative au **devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.***

Le Sénat n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 2578, 2625, 2627, 2628 et T.A. 501.

Sénat : 376 (2014-2015), 74 et 75 (2015-2016).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 novembre 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER